



## Reprise de la location en direct

Par **coco**, le **29/08/2011** à **00:24**

Bonjour, rna compter d'octobre 2011 je vais reprendre en direct la location de ma maison avec le même locataire ; j'ai donné mon préavis à l'agence qui s'occupait de la gestion. rnrnje ne suis pas sure que l'agence m'est donnée à l'époque une copie du bail et de l'état des lieux ; je n'ai vraiment plus souvenir de comment tout cela s'est déroulé. j'ai une pochette avec tous les papiers de ma maison mais je ne retrouve pas ces éléments. j'ai juste le contrat de gestion de 2008. rnrnest ce qu'un bail peut etre fait entre l'agence et la locataire ou uniquement entre le proprio et le locataire ? rnpuis je leur en faire la demande ? rnrncomment dois je procéder par la suite ? dois je refaire un bail avec mon rnlocataire ? rnsi oui est ce que je dois joindre à nouveau l'état des lieux de 2008 ? ma locataire a surement déjà ce document!! rnrnmerci de votre aide car c'est nouveau pour moi la location en direct rncordialement rncoco

Par **mimi493**, le **29/08/2011** à **00:27**

Il n'y a aucun changement à faire, le bail est en cours, le locataire n'a aucune obligation de vous fournir la moindre copiernC'est à votre agence qu'il faut demander les documents.